

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2020-31**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté portant homologation de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement;

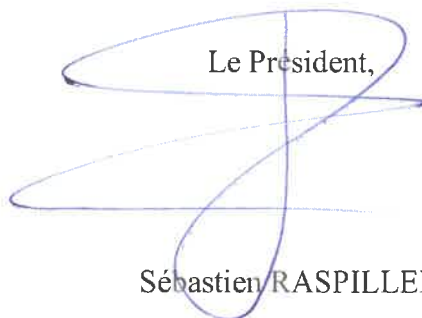
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 21 juillet 2020,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 28 juillet 2020.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER